



une question sur l'adoption

Par **pimpette**, le **06/06/2009** à **01:54**

Bonjour,

j'ai bénéficié d'une adoption plénière en 1962.
la signature de ma mère et le consentement de ma mère pour mon adoption a été
uniquement reçu par une assistance sociale. Est-ce légal ??? J'en ai trouvé dans mon
dossier de l'ASE aucun acte authentique ou documentation légale